

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



20, rue Emile FORICHON
36230 NEUVY ST SEPULCRE
☎ 02.54.31.20.06
☎ 02.54.31.20.64
e.mail : cdsbouzanne@orange.fr

CONVOCATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

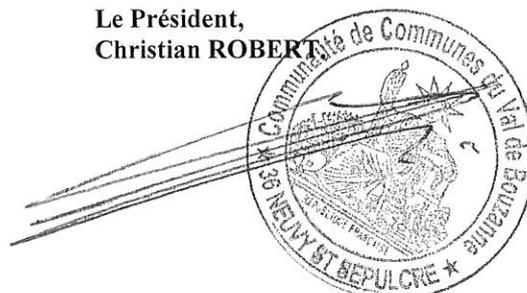
Le Conseil Communautaire de la CDC du Val de Bouzanne se réunira
à la Salle des Fêtes de TRANZAULT (distanciation)

Mercredi 3 Novembre 2021
à
18 h 30

Je vous remercie de bien vouloir y assister, meilleurs sentiments.

A Neuvy Saint Sépulchre, le 26 Octobre 2021

Le Président,
Christian ROBERT



ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du Procès-Verbal du 19 Juillet 2021;
- 2 – Compte rendu des réunions du groupe de travail et de la commission « Tourisme, Culture, ... » ;
- 3- Convention Territoriale Globale à signer avec la CAF ;
- 4 – Rénovation Thermique et des Vestiaires des Gymnases de CLUIS et NEUVY-SAINT-SEPULCHRE ;
- 5 – Personnel : information lignes directrices de gestion – application de la durée légale du travail – Renouvellement d'un emploi contractuel;
- 6 – Service « Ordures Ménagères » : information sur l'étude en groupement de commande avec le SYTOM de CHATEAUROUX – Extension des Consignes de Tri au 01.01.2023 – Modification de la délibération relative aux provisions – Provisions 2021/2022 – Admissions en Non –Valeur – Modification budgétaire/virement de crédits ;
- 7 – Budget Principal : Admission en Non-Valeur – Modification budgétaire ;
- 8 – Pays de LA CHATRE en BERRY : remplacement d'un délégué ;
- 9 – Transports Scolaires : Convention de financement des arrêts dérogatoires créés en 2021/2022 ;
- 10 – Compte rendu du Groupe de Travail et de la Commission « Finances, Economie,... » ;

11 – PLUi : Compte rendu de la réunion du 30 septembre 2021 et information suite de la procédure ;

12 – Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;

13 – Pouvoir de police spéciale - Statuts – Immeuble menaçant ruine ;

14 – Informations – réunion de présentation de l’Etablissement Public Foncier - divers

P-S : Dans l'impossibilité d'assister à cette réunion, vous voudrez bien en informer le suppléant de votre Commune et lui transmettre cette convocation.